

CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 €

Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris

389 488 016 RCS Paris

(la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AINSI QUE LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 23 JUIN 2026
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe Consort NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de vous :

- soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jason GUEZ ;
- proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sonia GUEZ ;
- demander de bien vouloir constater la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de la Société et nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement ; et
- demander de ratifier la mise en conformité de l'article 24 (Convocation – Lieu de réunion des assemblées générales – Accès aux assemblées) des statuts de la Société décidée par le conseil d'administration.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Société a poursuivi son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

L'évolution du résultat et de la situation financière de la Société figure au paragraphe 5 du présent rapport.

Le ratio des dettes financières par rapport aux capitaux propres est de 10,59 % au 31 décembre 2025 contre 17,94 % au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière

Néant.

1.1.4 Prêts interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.5 Délais de paiement

L'article L. 441-10 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser trente jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois après la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours après la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous devons vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous sommes dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre son activité.

1.1.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice

1.1.8 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.7 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe Consort NT.

1.1.9 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours.

1.1.10 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.1 Le Groupe Consort NT

1.2.1 Présentation du Groupe Consort NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Faits marquants

En 2025, le Groupe Consort NT a connu une baisse de l'activité de 1,8% dans un contexte de marché tendu. Le Groupe Consort NT a été impacté en 2025 par une inactivité des ressources supérieure aux prévisions sur les activités d'expertise.

- Endettement

Nous rappelons, que la société Consort France a procédé en 2021 à un remboursement partiel de 23 % du prêt garanti par l'Etat (« **PGE** ») obtenu en 2020 et a opté pour un étalement sur 5 ans du solde. Au 31 décembre 2025 le solde du PGE est de 1.871 K€ et sera totalement remboursé en 2026.

Le Groupe Consort NT n'a aucune autre dette dont les échéances ont été reportées.

Consort Group, société tête du groupe Consort, a procédé à son refinancement en juillet 2025, lui permettant d'avoir la capacité d'assurer le soutien de ses filiales.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du groupe Consort NT

1.2.3.1 *Commentaires sur le compte de résultat*

L'exercice 2025 se traduit par une baisse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 151.942 K€ en 2024 à 149.208 K€ en 2025.

Le résultat net (part du Groupe Consort NT) s'établit à 990 K€ en 2025 contre 5.760 K€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat est négativement impacté par l'impact du volume de la baisse du chiffre d'affaires et les coûts d'inactivité liées aux prestations d'assistance technique.

1.2.3.2 *Commentaires sur le bilan*

L'actif immobilisé s'établit à 4.131 K€ à la fin de l'exercice contre 4.162 K€ en 2024.

La trésorerie active représente 17.160 K€ au 31 décembre 2025 contre 17.279 K€ au 31 décembre 2024.

Les capitaux propres du Groupe Consort NT ressortent à 38.706 K€ au 31 décembre 2025, ce qui représente 43 % du total du bilan.

1.2.3.3 *Commentaires sur la situation financière du Groupe Consort NT et l'état de l'endettement*

- Baisse du chiffre d'affaires de -2 %,
- Résultat d'exploitation en baisse de 6.080 K€,
- Capitaux propres représentant 43% du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 19 % du total du bilan.

1.2.4 Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière du Groupe Consort NT

Néant.

1.2.5 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1.2.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Face à un marché compliqué, le développement des activités en engagement de résultat et l'exploitation des axes de croissances, tant sur le plan géographique que sur les segments de marché ETI en Ile-de-France sont importants.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité des entités du Groupe Consort NT à poursuivre leur exploitation. Les sociétés du Groupe Consort NT n'anticipent pas, à ce stade, de difficultés à poursuivre leur activité au cours des 12 prochains mois et au-delà

1.2.7 Activité en matière de recherche et de développement

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) du Groupe Consort NT est désormais comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés, conformément à la recommandation n°2022-02 du 13

mai 2022 de l'ANC relative à la première application du règlement n°2020-01 sur les comptes consolidés en normes françaises.

D'un montant de 1.914 milliers d'euros dans les comptes de 2025, ce crédit d'impôt concerne des dépenses engagées en 2025 pour 1.998 milliers d'euros et un ajustement de -84 milliers d'euros au titre de 2024.

1.2.8 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 290 K€ au 31 décembre 2025 contre 265 K€ au 31 décembre 2024.

1.2.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

2. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

2.1 **Présentation des filiales et participations**

2.1.1 **CONSORT MAROC**

La Société détient 5.000 parts sociales représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc, société de droit marocain dont le siège social est situé Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 9.549 k € contre 8.125 k € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 502 k € contre 203 k € au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 **CONSORT ITALIA**

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie).

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est proche de l'équilibre comme celui de 2024.

2.1.3 **CONSORT FRANCE**

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé Immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	143.502.912 €	147.297.553 €
Résultat d'exploitation	(3.333.336) €	2.154.440 €
Capitaux propres	15.237.446 €	19.900.919 €

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.624 personnes contre 1.642 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 70.445.998 € contre 71.439.838 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 29.762.602 € contre 29.524.767 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (3.333.336) € contre 2.154.440 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (143.590) €, il s'établit à (3.476.926) € contre 2.079.869 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul, et
- d'un impôt sur les sociétés de (1.853.453) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par une perte de (1.623.473) € contre un bénéfice de 2.801.597 € au titre de l'exercice précédent.

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Chiffre d'affaires	692.576 €	679.304 €
Résultat d'exploitation	(256) €	19.384 €
Capitaux propres	2.053.376 €	2.053.927 €

L'effectif salarié moyen s'élevait à 7 personnes comme au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 386.641 € contre 371.026 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 165.664 € contre 146.600 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 35.815 €, il s'établit à 35.557 € contre 65.923 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul,
- d'un impôt sur les sociétés de (51.292) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 86.849 € contre un bénéfice de 91.316 € au titre de l'exercice précédent.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose d'une succursale située à Toulouse.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a ni cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort NT Holding, société par actions simplifiée au capital de 41.715.124 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 732 526, à hauteur de 0,54 % par le public au 31 décembre 2025.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.3 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2025, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la Société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie le plan de comptes ainsi que les modèles de présentation des états financiers. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable, conformément aux dispositions du règlement. Les impacts sur les comptes annuels/consolidés sont détaillés dans les notes ci-après.

Nous vous rappelons que la Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.485.570 € contre 2.043.916 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3.913.360 € contre 5.277.435 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 229.442 € contre 236.448 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 102.614 € contre 101.666 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.563.968 € contre 2.157.410 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.349.391 € contre 3.120.025 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3.502.356 €, il s'établit à 5.851.747 € contre 6.642.897 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul, et
- d'un impôt sur les sociétés de 693.246 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 5.158.501 € contre un bénéfice de 5.723.208 € au titre de l'exercice précédent.

5.2 Présentation du bilan

(a). Evolution de l'actif

<u>ACTIF IMMOBILISE (en euros)</u>	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations incorporelles nettes	6.860	6.860
Immobilisations corporelles nettes	470	0
Immobilisations financières	5.152.857	5.152.857
TOTAL	5.160.187	5.159.717

<u>ACTIF CIRCULANT (en euros)</u>	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients et comptes rattachés	4.319.484	3.157.547
Autres créances	19.475.708	19.365.364
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	267.566	2.003.109
Charges constatées d'avance	25.411	34.544
TOTAL	24.088.169	24.560.564

ACTIF (en euros)	31.12.2025	31.12.2024
TOTAL GENERAL	29.248.356	29.720.282

(b). Evolution du passif

	31.12.2025	31.12.2024
CAPITAUX PROPRES (en euros)	24.899.581	23.703.285
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

DETTES (en euros)	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et dettes financières divers	2.637.120	4.252.534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	646.932	732.864
Dettes fiscales et sociales	983.903	722.077
Autres dettes	80.178	309.521
Produits constatés d'avance	642	0
TOTAL	4.348.776	6.016.997

PASSIF (en euros)	31.12.2025	31.12.2024
TOTAL GENERAL	29.248.356	29.720.282

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.158.501,24 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice..... 5.158.501,24 €
- Report à nouveau..... 17.159.751,25 €

Soit un bénéfice distribuable de..... 22.318.252,49 €

- Affecté à hauteur de : 3.962.205,00 €
A titre de dividendes
Soit 1,80 euro par action
- Affecté pour le solde : 18.356.047,49 €
au compte « Report à nouveau »
dont le solde serait porté à 18.356.047,49 €

Total..... **22.318.252,49 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 20.937.375,86 €.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 15 juillet 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 18,6 %, soit une taxation globale au taux de 31,4 % (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3 % ou 4 % selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8 % est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France.

Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-0 B).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 18,6 %. Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 % et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 %, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Dividende par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % :			
- Montant par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	3.962.205 €	3.962.205 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de constater qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Figure en Annexe 5.5 du présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	2025	2024
Chiffre d'affaires net	149.208 K€	151.942 K€
Résultat d'exploitation	-322 K€	5.758 K€
Résultat financier	244 K€	451 K€
Résultat exceptionnel	0 K€	(1.316) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	990 K€	5.769 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

ACTIF CONSOLIDE	2025	2024
Actif immobilisé	4.131 K€	4.162 K€
Stocks et encours	0 K€	0 K€
Clients et comptes rattachés	27.783 K€	30.903 K€
Autres créances et comptes de régularisation	41.777 K€	35.407 K€
Valeurs mobilières de placement	0 K€	0 K€
Disponibilités	17.160 K€	17.279 K€

PASSIF CONSOLIDE	2025	2024
Capitaux propres (part du groupe)	38.706 K€	41.749 K€
Intérêts minoritaires	205 K€	205 K€
Dettes financières	1.866 K€	3.925 K€
Provisions	290 K€	265 K€
Fournisseurs et comptes rattachés	8.895 K€	7.004 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	40.869 K€	34.603 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver la convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce renouvelée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues et autorisées ou ratifiées au titre d'un précédent exercice.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons, en **Annexe 8.1**, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant

d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 figure en **Annexe 8.2** du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 30 juin 2020, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2031 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2031 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat respectif de président directeur général et directeur général délégué.

Nous vous rappelons enfin que les mandats d'administrateur et de président directeur général de Monsieur Jason GUEZ et le mandat d'administrateur de Madame Sonia GUEZ arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de

l'exercice clos le 31 décembre 2025. Nous vous proposons de renouveler leurs mandats d'administrateurs pour une nouvelle durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031. Le conseil serait convoqué à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en vue de statuer sur le renouvellement du mandat de président directeur général de Monsieur Jason GUEZ.

8.6 Commissaires aux comptes de la Société

Nous vous informons que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous informons également que Monsieur Eric GUEDJ a cessé d'être inscrit sur la liste des commissaires aux comptes habilités à exercer la profession de commissaire aux comptes, établie par la Haute Autorité de l'Audit, et n'est donc plus en mesure d'exercer son mandat de commissaire aux comptes suppléant de la Société.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- prendre acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Eric GUEDJ,
- nommer en remplacement la société **CABINET YVAN YADAN**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 38 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 821 813 599,

en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour la durée des mandats de son prédécesseur et du commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

8.7 Information relatives aux opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 et des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de cette dernière.

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés de cette dernière.

10. RATIFICATION DE LA MISE EN CONFORMITE DE L'ARTICLE 24 (CONVOCATION – LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES – ACCES AUX ASSEMBLEES) DES STATUTS DE LA SOCIETE

Nous vous informons que par délibérations en date du 1^{er} juin 2026, le Conseil d'administration a fait usage de la faculté offerte par l'article L. 225-36 alinéa 2 du Code de commerce et décidé ainsi la mise en conformité de l'article 24 (Convocation – Lieu de réunion des assemblées générales – Accès aux assemblées) des statuts de la Société avec les dispositions de l'article R. 22-10-28 I du Code de commerce, tel que modifié par le décret n°2026-94 du 13 février 2026, en modifiant son troisième alinéa ainsi qu'il suit :

« Article 24 – CONVOCATION – LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES – ACCES AUX ASSEMBLEES

[Le début de l'article demeure inchangé]

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

[Le reste de l'article demeure inchangé] ».

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette mise en conformité de l'article 24 (Convocation – Lieu de réunion des assemblées générales – Accès aux assemblées) des statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

11. QUITUS

Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jason Guez, président directeur général, et à Monsieur Elie Cohen, directeur général délégué.

Il vous sera également proposé de donner quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

ANNEXE 5.5**CONSORT NT****TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES****RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00
Nombre des actions ordinaires existantes	2 201 225,00	2 201 225,00	2 201 225,00	2 201 225,00	2 201 225,00
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	48 246 465,00	29 785 197,63	4 805 747,74	2 043 915,95	1 485 570,31
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	6 218 846,00	7 087 319,97	8 067 630,64	6 636 170,29	5 847 934,64
Impôt sur les bénéfices	794 823,00	1 049 879,00	1 079 227,00	904 689,00	693 246,00
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	5 267 218,00	6 158 999,44	7 053 820,27	5 723 208,29	5 158 501,24
Résultat distribué	3 962 205,00	3 962 205,00	3 962 205,00	3 962 205,00	
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,00	3,00	3,00	2,60	2,34
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,39	2,80	3,20	2,60	2,34
Dividende attribué à chaque action	1,80	1,80	1,80	1,80	
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	190 412,00	193 779,19	171 265,59	236 448,07	229 442,38
Sommes versées au titre des avantages sociaux	81 934,00	82 171,27	82 078,45	101 666,33	102 613,92

ANNEXE 8.1

CONSORT NT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU GROUPE ET HORS GROUPE **(ARTICLE L. 225-37-4 (1°) DU CODE DE COMMERCE) AU 31 DECEMBRE 2025**

Monsieur Jason GUEZ :

- Gérant de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Holding (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort France (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort R&D (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort Academy (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Groupe Consortia (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consortia (SAS),
- Président de la société Consort Team (SAS),
- Président de la société Consort Management (SAS),
- Président directeur général et administrateur de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société SCI Fuguez (société civile immobilière),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société K@eve (SAS),
- Gérant de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société Stories Business Center (SAS),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Canada inc.,
- Administrateur président de la société Consort Switzerland (SA),
- Directeur général de la société Consort Italia,
- Représentant légal de la société Consort Portugal,
- Administrateur délégué de la société Consort Luxembourg.

Monsieur Elie Cohen :

- Directeur général de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Directeur général délégué de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Luxembourg,
- Administrateur de la société Consort Canada inc.

Madame Sonia Guez :

- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Gérante de la société Opening (société civile),
- Gérante de la société See You Soon (SARL).

ANNEXE 8.2

CONSORT NT

**LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE CONCLUES OU
RENOUVELEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

<i><u>Cocontractants</u></i>	<i><u>Objet</u></i>	<i><u>Date de conclusion</u></i>
CONSORT GROUP, CONSORT NT HOLDING, CONSORT NT, CONSORT FRANCE, CONSORT R&D, CONSORT MAROC, CONSORT ITALIA, CONSORT LUXEMBOURG SA (LUXEMBOURG), GROUPE CONSORTIA, CONSORTIA, CONSORT CANADA INC. (CANADA), CONSORT DEUTSCHLAND GMBH (ALLEMAGNE), CONSORT BELGIUM, CONSORT SWITZERLAND, CONSORT ACADEMY	Convention de trésorerie	Date de conclusion de la convention initiale : 4 novembre 2019 Un an renouvelable par tacite reconduction